

Postgasse 68  
3000 Berne 8  
Téléphone 031 633 75 91  
Télécopie 031 633 75 97  
communication@be.ch  
www.be.ch

Rue des Fossés 1  
2520, La Neuveville  
Téléphone 032 493.70.73  
Télécopie 032 493.70.74  
info.cjb@sta.be.ch

Berne/La Neuveville, le 30 août 2012  
(::odma\pdoc\docssta\3880151)

## Statu quo+

# Le groupe de travail a entamé ses travaux

**Le groupe de travail chargé d'étudier l'extension du statut particulier du Jura bernois a tenu sa première séance pour discuter de la méthode de travail à adopter, fixer un calendrier et définir la suite du processus. Placé sous la présidence du vice-chancelier francophone du canton de Berne, il est formé de six représentants du Conseil du Jura bernois (CJB) et de six collaborateurs de l'administration cantonale. Une représentation biennoise assistera également aux discussions à titre consultatif. Un premier rapport intermédiaire sera déposé en août 2013.**

L'extension du statut particulier du Jura bernois, plus connue sous l'appellation de « statu quo+ » est l'une des pistes retenues par l'Assemblée interjurassienne (AIJ) dans son rapport final d'avril 2009, l'autre étant la création d'un nouveau canton. Le statu quo+ vise à améliorer la situation actuelle, notamment par une simplification du paysage institutionnel du Jura bernois, une réorganisation territoriale, un renforcement des compétences du CJB et de la collaboration interjurassienne.



Dans cette perspective, le Conseil du Jura bernois a adressé en décembre 2011 au Conseil-exécutif, un catalogue de propositions, qui a débouché sur la mise en place d'un groupe de travail chargé de préparer le terrain en vue d'un examen par la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ).

Réuni pour la première fois en début de semaine sous la présidence du vice-chancelier Michel Walthert, le groupe a défini sa méthode de travail et fixé d'ores et déjà trois nouvelles séances d'ici à la fin de l'année. La délégation du CJB emmenée par M. Walter von Kaenel, président de la section Institutions, a insisté pour que le groupe de travail élabore un rapport intermédiaire d'ici à la fin du mois d'août 2013.

La délégation du CJB a, par ailleurs, été informée de la décision de la DAJ d'associer aux travaux, à titre consultatif, deux personnes représentant la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), parmi lesquelles son président Philippe Garbani. La DBAJ marque ainsi son intérêt pour les travaux qui s'amorcent en vue d'une révision de la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne.

### **Note aux rédactions**

*Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :*

- M. Michel Walthert, vice-chancelier du canton de Berne, au 079 519 72 99 ;
- M. Fabian Greub, secrétaire général du Conseil du Jura bernois, au 032 493 70 73